

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Objet</b>                       | <b>Commission SCoT « Intégration de la concertation grand public dans la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), première version »</b>  |
| <b>Date</b>                        | 31/08/2022 – 17h30  |
| <b>Personnes présentes</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maurice LAUGIER, Président</li> <li>- Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT</li> <li>- Olivier DUSAUTOIS, DGS</li> <li>- Emeline LACÔTE, directrice service urbanisme</li> <li>- Audrey BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT</li> <li>- Sandra PINATEL, PLANèD, chef de projet</li> <li>- Marc JUILLET, PLANèD, Directeur d'études</li> <li>- Alain COULLET (Moriez)</li> <li>- Claude CAUVIN (Allons)</li> <li>- Philippe BIANCO (Allos)</li> <li>- Jean MAZZOLI (Annot)</li> <li>- Philippe RIGAULT (Annot)</li> <li>- Richard BRARD (Barrême)</li> <li>- Bernard LIPERINI (Castellane)</li> <li>- Claude CAMILLERI (Castellet-lès-Sausses)</li> <li>- Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante)</li> <li>- Baptiste GAGLIO (Demandolx)</li> <li>- Lucas GUIBERT (Entrevaux)</li> <li>- Jean-Charles CÉIL (La Garde)</li> <li>- Michèle BIZOT-GASTALDI (La-Palud-sur-Verdon)</li> <li>- Maxime AUDIBERT (Rougon)</li> <li>- Serge PRATO (Saint-André-les-Alpes)</li> <li>- Marcel DALMAS (Saint-Jacques)</li> <li>- Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas)</li> <li>- Patrice WEIGEL (Tartonne)</li> <li>- Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-Haute)</li> </ul> |
| <b>Personnes absentes excusées</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabien LORENZI (Allons)</li> <li>- Marcelle COSTE (Braux)</li> <li>- Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules)</li> <li>- Thierry COLLOMP (Saint-Julien-du-Verdon)</li> <li>- Sandra MAUREL (Tartonne)</li> <li>- Christophe PETRACCHI (Thorame-Haute)</li> <li>- Martial JOUBERT (Vergons)</li> </ul>   |
| <b>Personnes absentes</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurent ROUX (Villars-Colmars)</li> <li>- Monique JANIN (Thorame-Basse)</li> <li>- Bruno BICHON (Thorame-Basse)</li> <li>- Geoffrey STEVENARD (Saint-Pierre)</li> <li>- Damien ROBUTTE (Méailles)</li> <li>- Magali SURLE GIRIEUD (Colmars les alpes)</li> <li>- Hervé BOUFFARD-ROUPE (Clumanc)</li> <li>- Frank DAGONNEAU (Sausses)</li> <li>- Gilles DURAND (Senez)</li> <li>- Jean Louis SCHELOTTO (Braux)</li> <li>- Thérèse PONROUCH (Beauvezer)</li> </ul>   |

- Josée COLLE (Beauvezer)
- Pascal DOL (Angles)
- Thierry VIALE (Clumanc)
- Maxime LANTELME (Allos)
- Gérard COLLOMP (Blieux)
- Nina JONKER (Castellane)
- Sandra LEPLEUX (Castellane)
- Philippe MARANGES (Castellane)
- Jean-Marc VINCENT (Castellane)
- Christophe REY (Ubraye)
- Anabel ONCINA (Val de Chalvagne)

*Les membres de la commission sont réunis en plénière et échangent collectivement sur les éléments présentés dans le PPT joint à ce relevé de décisions.*

**La présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est issue de l'ensemble des travaux et propositions validées dans les commissions SCoT entre janvier et juillet 2022. L'objet de cette commission est d'amender ce plan détaillé avec les contributions issues de la concertation grand public et de travailler les formulations écrites des axes et ambitions du PAS.**

### **Retours sur la concertation**

Il est souligné que les retours de la concertation (collégiens et grand public) remettent en cause le tourisme tel qu'il est pratiqué actuellement. Il semble nécessairement de requestionner cette activité et de s'interroger sur la répartition du tourisme sur l'ensemble du territoire.

### **Débat sur le projet de PAS**

#### **Axe 1 : Structurer les espaces pour assurer un développement vertueux et durable**

*Ambition 1 : Structurer le territoire et son développement autour de l'armature de ses espaces naturels et remarquables*

- Il est demandé si l'organisation en corridors et en réservoirs doit être affichée en tant que tel dans le SCoT étant donné que le territoire de la CCAPV est très rural et se présente comme un grand réservoir de biodiversité.
  - o Pour répondre aux obligations réglementaires, il faudra parler du territoire en ces termes (corridors et réservoirs)
- A partir d'un retour issu de la concertation, il est souhaité d'intégrer la notion d'une régulation de l'activité touristique plutôt que de contrôle.

- Il est rappelé que la charte du PNR du Verdon affirme le besoin de réguler la fréquentation touristique. Dans un rapport de compatibilité, le SCoT devra intégrer ces principes à minima sur les communes membre du PNR du Verdon.

*Ambition 2 : Construire une armature territoriale équilibrée qui permette de mieux accueillir la population à l'année*

- Il est demandé de supprimer le principe de « créer des centres actifs et animés » redondant avec les principes présentés précédemment.

*Ambition 3 : Valoriser les ressources naturelles locales dans le cadre d'une transition climatique et énergétique*

- Concernant le développement du mix énergétique, il est demandé de compléter avec les points suivants :
  - Intégrer l'éolien en visant en priorité le petit éolien<sup>1</sup>. Ce point devra être précisé dans le DOO.
  - Parler de solaire plutôt que du seul photovoltaïque pour ne pas exclure le solaire thermique notamment. Dans le DOO, il faudra également encadrer le photovoltaïque au sol.
  - Ajouter la ressource en eau
  - Concernant la biomasse, être prudent car il y a une différence en termes d'impact entre des chaufferies bois utilisant des plaquettes et une centrale biomasse brûlant du bois. La différence entre des chaufferies bois c'est qu'elles produisent de la chaleur tandis qu'une centrale biomasse produit de l'électricité (la forme du combustible ne change pas).

## **Axe 2 : Répondre aux besoins de la population en privilégiant la proximité et la solidarité territoriale**

*Ambition 1 : Développer l'offre de logement adaptée et de qualité*

- Par rapport à un retour de la concertation demandant l'arrêt du développement de lits touristiques, il est précisé qu'il n'est pas possible d'arrêter ce développement car le besoin demeure sur certains secteurs, avec une montée en gamme de cette offre notamment.
- Il faudra également préciser le terme d'habitat léger dans le DOO et sa mise en œuvre, en lien avec les objectifs de réduction de la consommation d'espace.

*Ambition 2 : Renforcer une offre de commerces, services et équipements équilibrée en s'appuyant sur une mobilité et des moyens de communication adaptés*

- Pour répondre à cette ambition, un mix devra être envisagé entre l'installation de commerces, services, équipements dans les principales polarités, l'itinérance éventuelle de ces installations et le développement d'une mobilité de proximité adaptée (modes actifs : vélo, marche...)
- Concernant les activités associatives et culturelles, il est demandé de modifier la formulation pour valoriser l'existant.

---

<sup>1</sup> Le petit éolien ou éolien individuel désigne des machines de petites et moyennes puissances ; en moyenne, la puissance est de 5 kW et la hauteur des mâts, de 10 à 12 m (Cerema, 2016).

*Ambition 3 : Promouvoir des modes d'aménager moins consommateurs d'espace*

- La question de la ressource en eau est une problématique centrale notamment pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants. Il est demandé d'inscrire d'avoir un développement cohérent avec la ressource en eau.
- Concernant la notion d'enveloppe urbaine, celle-ci sera précisée dans le DOO par une définition littérale, sans carte. La définition cartographique de cette enveloppe urbaine reviendra aux documents locaux d'urbanisme.

**Axe 3 : Valoriser les opportunités économiques en s'appuyant sur les ressources intrinsèques du territoire**

*Ambition 1 : Ancrer et dynamiser l'économie locale par la création de 24 emplois nouveaux sur le territoire*

- Il est souligné que les éléments rédigés dans le PAS et le DOO devront laisser la possibilité d'accueillir différentes typologies d'entreprises, notamment des TPE et PME.
- Il sera nécessaire à terme d'identifier dans toutes les communes des espaces d'accueil pour les activités artisanales : ce travail ne sera pas réalisé dans le cadre du SCoT ; il incombera au futur PLUi.

*Ambition 2 : Organiser l'économie touristique et patrimoniale*

- *Pas de remarques*

*Ambition 3 : Affirmer le positionnement stratégique du territoire de la CCAPV*

- *Pas de remarques*